

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le premier septembre

Le conseil municipal de la Commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 26 août 2021.

Présents : Mr Bernard BOUYON, Mr Patrick CHABAUD, Mr Jean-François GUITTARD, Mr Dominique LAMBERT, Mr Nicolas MAZEYRAT, Mr Michel TALY.

Absentes excusées : Mme Marie CHARDON (donne pouvoir à Mr Bernard BOUYON), Mme Hélène PHELUT (donne pouvoir à Mr Frédéric ECHAVIDRE).

Absents : Mr Denis CHABAUD, Mr Romain DUTUEL.

Ouverture de la séance à 20 h 12'

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2021. Pas de remarque, approuvé à l'unanimité.

1 – DCM 2021/38 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la Commune de Picherande adhère, modifie ses statuts.

Le Maire donne lecture du projet des statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion des certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie.
- De donner, dans le cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2 – DCM 2021/39 : TARIFS POUR LA CANTINE SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

Après délibéré, le Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents, d'augmenter de 2 % les tarifs, à l'exception du tarif « prix spécial enfant allergique », à savoir :

- Prix du forfait mensuel : **56,00 €**
- Prix du repas occasionnel : **4,60 €**
- Prix spécial (enfant allergique) : **17,60 €**
- Prix du repas pour les instituteurs : **4,60 €**

3 – DCM 2021/40 : VENTE DE PRÉ DERNIER

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du 30 novembre 2020 concernant la mise en vente du bien de Pré Dernier et à l'annonce parue sur le bon coin, il faut se prononcer sur cette vente.

Il rappelle aussi, qu'il s'agit d'une ancienne ferme située à Pré Dernier sur notre Commune avec environ 1375 m² de terrain, cadastrée section ZR n° 90.

Monsieur le Maire précise que suite à plusieurs visites, deux offres sont parvenues en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de vendre Pré Dernier à Mr et Mme SEDLAK domiciliés à CLERMONT-FERRAND, 12 boulevard Panoramique, pour le prix de 127 533 €.
- Rappelle que les frais de notaire se rapportant à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.
- Décide de donner pouvoir au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette vente.
- Décide de donner pouvoir au Maire de signer tous les documents se rapportant à cette vente.

4 – DCM 2021/41 : ENCAISSEMENT DE CHÉQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Suite la l'épreuve sportive « Défi Nature » le comité régional de tourisme équestre Auvergne Rhône Alpes a effectué un don de 837 € pour participer au frais d'organisation de cette épreuve.
- Suite au prêt d'une salle à l'association Club des Bruyères de Saint-Victor-La-Rivière, ces derniers ont effectué un don de 100 € à la caisse du C.C.A.S. de Picherande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'encaisser le chèque de don de 837 € sur le budget Commune et le chèque de don de 100 € sur le budget du C.C.A.S.
- Donner pouvoir au Maire à établir les titres correspondants.

5 – DCM 2021/42 : DÉCISION MODIFICATIVE AU COMPTE 673 « TITRES ANNULÉS »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il conviendrait d'établir une décision modificative sur le budget Commune 2021.

Il explique qu'il faut annuler un titre de 2017, de 2866 €, établi au SMGF de Picherande pour la participation aux taxes foncières. Il précise que le SMGF a payé directement au service des Impôts.

- Section fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	
- Compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 000 €
Chapitre 11 : Charges à caractère général	
- Compte 60633 – Fournitures de voirie	- 3 000 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative.

6 – DCM 2021/43 : INSTITUTION DU BUREAU DE VOTE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de se prononcer sur l'institution du bureau de vote pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer le lieu du bureau de vote dans la salle du Conseil Municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ **Travaux garage communal** : Première réunion de chantier le mardi 31 août , les travaux de terrassement sont bien avancés.
- ✓ **SICTOM des Couzes** : Sur 5 ans, les containers sur roues actuels vont être changés et remplacés par des containers disposant d'un anneau pour l'enlèvement par un camion grue. Ces nouveaux containers peuvent être personnalisés par des visuels que la Commune peut choisir de l'ordre d'environ 100 € par visuel. L'ensemble des conseillers présents n'est pas favorable à cette personnalisation compte tenu des travaux de terrassement incombant à la Commune pour la pose de ces nouveaux containers.
- ✓ **Air de camping car** : réception en mairie d'un courrier compte rendu d'une réunion réunissant le Maire et les quelques habitants près du site retenu opposés au projet.
Un aménagement arboré et une bute seront réalisés pour atténuer les nuisances visuelles et sonores.
- ✓ **Rentrée scolaire** : 50 élèves inscrits pour l'année scolaire. Le transport scolaire doit être finalisé dans l'attribution des véhicules en fonction des tournées de ramassage.
- ✓ **Bâtiment des Mazeyrat** : la vente doit être finalisée très prochainement. L'appartement (F3) existant pourrait être loué très rapidement.
- ✓ **Antenne SFR à La Blatte** : début des travaux lundi 6 septembre 2021.
- ✓ **Attribution des :**
 - du concours de la Race Salers en 2025 à Picherande
 - Du concours de la Race Aubrac en 2023 à PicherandeLe Maire fera une demande pour obtenir le concours du Saint-Nectaire en 2024.

Clôture de la séance à 21 h 50'